



#TousMobilisés

#1jeune1solution

Vous recrutez un jeune...

Sans prévoir de formation :

Prime à l'embauche jusqu'à 4 000 €
Jeunes de 18 à 25 ans révolus
CDI ou CDD d'au moins 3 mois (jusqu'au 31/05/21)

En prévoyant une formation :

Contrats en alternance : apprentissage & professionnalisation Primes de 5000 euros (- 18 ans) à 8000 euros (18-29 ans)

Jusqu'au 31 décembre 2021
Entreprises de moins de 250 salariés : pas de condition
Entreprises + 250 salariés : avec condition d'engagement

Je transmets mes

contrats à mon
Opérateur de
Compétences (OPCO)

Je dispose de 4 mois pour adresser ma demande d'aide à l'Agence de Services et de Paiement :

<https://www.asp-public.fr/portail-employeurs-apprentissage-aide-exceptionnelle>

Plus d'informations :

0 809 549 549

(Service gratuit + prix d'un appel)

Vous favorisez l'insertion d'un jeune...

Issu des quartiers prioritaires de la Ville

Les emplois francs+ : 2000 à 17000 euros (7000 euros la 1^{ère} année puis 5000 euros)
CDD de 6 mois ou plus ou en CDI (jusqu'au 31/05/21) Eligibilité :

Formulaire : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cerfa_16035-01.pdf

Accompagné dans le cadre d'un Parcours Emploi/Compétences

DEMANDE A FAIRE AVANT L'EMBAUCHE

Le PEC : secteur non marchand

Prise en charge de 30 à 80% du **SMIC** (20h/26h hebdo)

Durée d'aide initiale de 6 à 9 mois (renouvellements sous conditions)

Le CIE : secteur marchand

Prise en charge **47% du SMIC** (20h/30h hebdo)

Durée d'aide initiale de 6 à 9 mois (renouvellements sous conditions)

Je contacte mon Pôle emploi



Par mail :

entreprise.aqu0040@pole-emploi.net

Par téléphone :

0553691470

Pôle Emploi Agen

104 avenue du docteur Jean Bru
47000 Agen